

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents lors de la délibération
19	19	14

Date de la convocation
29 janvier 2019

Date d'affichage
11 février 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 4 février 2019

Le lundi 4 février 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON représenté par Jean-Michel CHAGNON, Rodrigue ROUBY représenté par Jocelyne CASTON.

Etaient absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DEFROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Monique SEGUIN-MANCHON.

Z.A MOURET : VENTE DE LA PARCELLE ZS 764

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la saisine du service des Domaines en date du 29 janvier 2019,

Par délibération en date du 13 novembre 2006, notre assemblée avait mis en œuvre l'exercice du droit de préemption sur la parcelle ZS n°473, en prévision de la création d'un lotissement artisanal.

Par la suite, le permis d'aménager du lotissement artisanal Mouret a été accordé à la Commune le 7 juin 2010 puis modifié les 18 novembre 2010 et 3 décembre 2018, il a permis la création de cinq lots. Des travaux de viabilisation des terrains ont, en outre, été réalisés.

Un premier lot a été vendu à la SCI C2P le 3 février 2017 afin qu'y soit implantée une infrastructure de santé.

Monsieur le Maire rapporte que la société PROGREENTECH, est intéressée pour acheter la parcelle ZS n°764 afin d'y implanter une entreprise de plomberie.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

DE VENDRE la parcelle cadastrée section ZS n°764 d'une contenance de 1500 m² au prix de 30 000 € TTC, (soit 20€ le m²) au profit de la société dénommée SARL PROGREENTECH ou d'une personne ayant la qualité de dirigeant et associé/actionnaire majoritaire,

D'AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant, à poursuivre toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

PRECISE que les frais seront supportés par l'acquéreur,

INFORME que le notaire chargé du dossier est Maître DESAILLOUD notaire à Alixan.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER